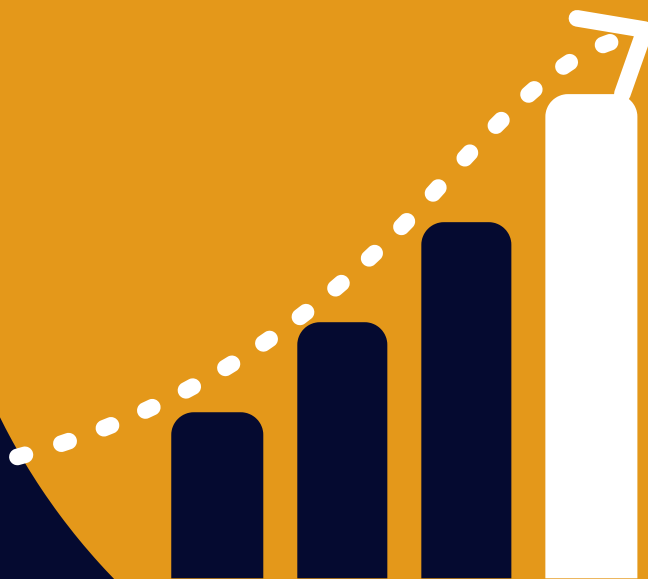




— LIVRE BLANC · ÉDITION 2026

Comment obtenir des aides publiques ?

Le guide pratique pour financer les investissements de votre entreprise : qui finance, quoi, à quelles conditions, et comment s'y prendre.

AVANT DE COMMENCER

Sommaire

Les aides publiques peuvent financer une part importante de vos investissements, à une condition : les demander **au bon financeur, au bon moment**. Ce guide réunit l'essentiel pour vous y retrouver et préparer vos demandes sereinement.

01	Les financements publics D'où viennent les aides, leurs formes, leur montant	p. 3
02	Les financeurs publics Intercommunalités, Régions, acteurs nationaux et spécialisés	p. 4
03	Les critères d'éligibilité Ce que regardent les financeurs, et la règle d'or	p. 5
04	Les investissements éligibles Croissance, innovation, numérique, écologie, immobilier	p. 6
05	Les 3 étapes pour obtenir une aide Du diagnostic au versement des fonds	p. 7
06	Cas d'usage 82 000 € de subvention pour une usine d'assemblage	p. 8

20 à 70%

de vos
investissements
financés par une
subvention

+ 2000

aides publiques
disponibles en France

1€ = 1€

de capitaux propres
pour 1€ de subvention

CHAPITRE 1

01 Les financements publics

D'où viennent les aides publiques ? L'Union européenne, l'État, les Régions, les Départements et les intercommunalités proposent des aides aux entreprises. Elles sont financées par l'argent public, c'est-à-dire par les impôts de tous.

Quelles formes prennent-elles ?



Les subventions d'investissement

Une somme versée en remboursement d'une partie de vos dépenses : de **20 % à 70 %** de vos investissements.



Les avances remboursables

Des prêts à **taux zéro** pour financer vos investissements.



Les prêts à taux préférentiel

Des prêts publics à taux réduit, en **co-financement d'un prêt bancaire**.



Les crédits d'impôt

Une **réduction d'impôt**, ou un versement de trésorerie.

À QUEL MONTANT PRÉTENDRE ?

1€ de capitaux propres, c'est 1€ de subvention.

Regardez le montant des capitaux propres au bilan de votre entreprise : il plafonne en général le montant des subventions. Un prêt public peut, lui, dépasser le montant des capitaux propres.

CHAPITRE 2

02 Les financeurs publics

Chaque financeur a ses priorités. Savoir **à qui s'adresser** pour chaque investissement, c'est la moitié du travail.



Les intercommunalités

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) regroupent les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les métropoles.

Ils financent surtout l'immobilier d'entreprise.



Les Régions et les Départements

Parmi les plus grands financeurs des entreprises. Ils financent tous types d'investissements : moyens de production, innovation et R&D, transition numérique ou écologique...



Les acteurs nationaux

L'État et Bpifrance proposent des dispositifs mobilisables partout en France, pour tous types d'investissements et sous toutes les formes : de la subvention au crédit d'impôt.



Les acteurs spécialisés

Ils ciblent un secteur ou un type d'investissement précis. L'ADEME finance la transition énergétique et écologique, la CARSAT les investissements pour la santé et la sécurité des salariés.



Nous travaillons avec tous les financeurs publics : Bpifrance, ADEME, CARSAT, CRAMIF, les conseils régionaux, les agences de développement économique, les métropoles, les départements, les communautés de communes et les mairies.

CHAPITRE 3

03 Les critères d'éligibilité

Les financeurs publics veulent accompagner des entreprises qui **grandissent et créent de l'emploi**. Voici ce qu'ils regardent.



Le nombre de salariés

Avec au moins 1 salarié, votre entreprise est éligible à la plupart des dispositifs. Les plus grandes entreprises le sont aussi, à des taux de financement réduits.



La création d'emplois

Soutenir la croissance et l'emploi, c'est l'objectif des acteurs publics. En contrepartie de leurs aides, ils attendent des créations d'emplois.



Un projet stratégique

L'aide finance des investissements qui font évoluer l'entreprise : nouveaux marchés, innovation, export... L'investissement doit compter pour son avenir.

LA RÈGLE D'OR

Aucun investissement engagé avant le dépôt de la demande.

- Un investissement est engagé dès qu'un **devis ou un bon de commande est signé**.
- Dans la demande d'aide, on fournit donc un **devis non signé**.
- Pour un projet immobilier, c'est la **date de signature du compromis de vente** qui compte.
- Une fois la demande déposée, vous pouvez lancer vos investissements.

CHAPITRE 4

04

Les investissements éligibles

Machines, logiciels, bâtiments, innovation... Presque tous les projets qui font grandir l'entreprise peuvent être aidés.

**Croissance**

Les investissements qui développent l'activité : machines, équipements lourds, matériels de production, prestations de conseil...

**R&D et innovation**

Sous-traitance et conseil en innovation, matériels de laboratoire, personnel dédié au projet, prototypes, démonstrateurs...

**Transition numérique**

Logiciels spécialisés, développement d'applications, numérisation de la production et des process de l'entreprise...

**Transition écologique**

Décarbonation de l'outil de production, recyclage, panneaux photovoltaïques, réduction des déchets, bilan carbone...

**Immobilier d'entreprise**

Achat de terrain, construction de bâtiment, achat de bâtiments vacants, rénovation de bâtiments existants...

**Et bien d'autres**

Export et salons internationaux, embauche, marketing et communication, conseil et études...

CHAPITRE 5

05 Les 3 étapes pour obtenir une aide

1

ÉTAPE 1

Le diagnostic

Nous passons en revue les plus de 2 000 aides publiques disponibles en France pour identifier celles auxquelles votre entreprise, vos projets et vos investissements sont éligibles. Nous retenons les plus intéressantes pour vous.

2

ÉTAPE 2

La sollicitation des financeurs

Nous contactons le financeur public pour confirmer votre éligibilité et l'intérêt qu'il portera à votre demande. De la préparation du discours aux échanges, nous sommes à vos côtés à chaque instant.

3

ÉTAPE 3

Le montage et le dépôt de la demande

Nous rédigeons et optimisons votre dossier de demande pour maximiser vos chances. Dès que la demande est officiellement déposée, vous pouvez lancer vos investissements.

Q

ENSUITE

L'instruction

Le financeur instruit votre dossier : il vérifie qu'il est complet et éligible.

✓

LE JOUR J

L'obtention des fonds

Votre dossier passe en commission et l'aide vous est attribuée. Il ne reste qu'à fournir les factures et un récapitulatif du projet pour recevoir les fonds : nous vous y aidons.



Anticipez : comptez environ 45 jours pour préparer et déposer un dossier. Parlez de vos projets le plus tôt possible, avant de signer le moindre devis.

CHAPITRE 6

06

Cas d'usage: une usine d'assemblage

2007

année de création, en Île-de-France

8

salariés

90k€

de capitaux propres

275k€

d'investissements en équipements et matériels

1 Le projet

L'entreprise L.E.D installe des éclairages pour les magasins. Elle achète ses équipements auprès de fournisseurs français et européens. Pour gagner en indépendance et en réactivité, elle décide de créer sa propre usine d'assemblage.

2 Le diagnostic

Il met en évidence plusieurs dispositifs de subvention et de prêts à taux préférentiel. Nous retenons celui du Conseil régional d'Île-de-France: ouvert aux entreprises de 1 à 10 salariés, il finance les projets de croissance jusqu'à 30 % en subvention. Avec 5 emplois créés grâce au projet, l'entreprise a toutes ses chances.

3 Le dossier

Nous montons et rédigeons la demande: un dossier de présentation, les pièces administratives et un prévisionnel financier. Le dossier complet est déposé sur la plateforme du Conseil régional, puis passe en commission 3 mois plus tard.

4 Le versement

Une fois les investissements réalisés, nous fournissons les factures et le récapitulatif du projet pour demander le versement des fonds.

82000 €

de subvention accordés

Soit **30 % du montant des investissements** consacrés à la mise en place de l'usine d'assemblage.

Vous avez des investissements prévus ?

Préparez ces trois éléments, nous nous occupons du reste.

- ✓ **Le montant de vos capitaux propres**, au dernier bilan.
- ✓ **Vos projets d'investissement**, avec pour chacun sa nature, son montant et sa date prévue.
- ✓ **Aucun devis signé** avant le dépôt des demandes d'aides.

2020

création du cabinet Consulto

+ 220

entreprises accompagnées
partout en France

+ 95 %

de réussite sur les dossiers
déposés

375 000 €

Delibread, subvention

250 000 €

SMPE, subvention

150 000 €

Dehimi, financement

140 000 €

Dattler, subvention

Parlons de vos projets

Réservez un échange avec un expert Consulto.

consulto.fr/prendre-rendez-vous